

Motion PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries

Aménagement de la voie verte sur la commune de Chêne-Bougeries du 18 novembre 2021

Exposé des motifs :

Depuis sa création en avril 2018, la voie verte reliant Genève-Eaux-Vives à Annemasse connaît une affluence de plus en plus importante que ce soit parmi les cyclistes ou les piétons. Elle est un axe de mobilité douce essentiel et constitue un véritable corridor écologique pour la flore voire la faune.

Cependant, une attention particulière doit être apportée quant à la qualité paysagère, au confort et la sécurité de la mobilité de cette voie verte.

En effet, lors des périodes estivales et de journées ensoleillées, il apparaît que les zones d'ombrages se font rares et que l'ensemble de ce corridor écologique est très minéral. Le manque d'ombrage ne permet pas une utilisation optimale, en tout cas d'un point de vue piéton, de cette promenade durant les journées de fortes chaleurs.

Quant à la sécurité et au confort de l'utilisation de la voie verte, il est primordial de prendre en compte l'utilisation toujours plus importante de moyens de déplacement électrique (notamment vélos et trottinettes électriques) afin d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement des pistes de mobilités tel que par exemple la limitation de vitesse et l'élargissement de la piste.

Considérant :

- Que la voie verte est très minérale ;
- Que la qualité paysagère de ce corridor écologique pourrait être améliorée ;
- Qu'il manque d'ombrage lors de journées ensoleillées et de forte chaleur [ainsi que d'espace pour en profiter] ;
- Que les pistes sont sous-dimensionnées pour une cohabitation sûre des différents moyens de mobilités doux tels que les vélos traditionnels et les vélos électriques ;
- Que l'utilisation de la zone d'asphalte, principalement par les cyclistes, est saturée durant les périodes de fortes affluences en journée ;
- Que la largeur des pistes cyclables ne permet pas de se rabattre correctement et en toute sécurité ceci notamment par la présence du cordon caillouteux/biotope se trouvant au milieu de la voie verte.

Le PLR invite le Conseil Administratif :

- D'améliorer la qualité paysagère de la voie verte et d'accroître les zones d'ombrages, par exemple en envisageant l'installation d'arbres en pots ou en bacs ;
- D'étudier de la possibilité de rajouter plus de bancs ;
- D'étudier la possibilité d'agrandir la largeur de la bande d'asphalte pour répondre d'une part à l'augmentation du nombre de cyclistes et d'autre part aux différentes vitesses de mobilité douce notamment par l'utilisation croissante de moyens de déplacement électrique ;
- De déplacer sur le périmètre extérieur le cordon caillouteux/biotope, qui délimite actuellement la zone d'asphalte (couramment utilisée par les cyclistes) et le revêtement perméable emprunté par les piétons, ceci dans le but de renforcer la sécurité des cyclistes
- De se coordonner avec les autres communes genevoises concernées par la voie verte.

Le Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries du CM de Chêne-Bougeries

